

GUIDE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Elle est **obligatoire**, doit respecter le PLU et obtenir un **accord avant** le commencement des travaux

Délai d'instruction :
1 mois à partir du jour où le dossier est complet
2 mois si vous êtes en secteur ABF (Bâtiments de France)



Echelle : 1/200^e
1 cm = 2 mètres

POUR QUELS TRAVAUX?

- Travaux sur une maison existante**
- Ravalement de façade
 - Changement de fenêtres, fenêtres de toit, volets
 - Modification de toiture
 - etc....

- Extensions et constructions**
- Création d'une extension (moins de 20 m² ou 40 m² selon la zone, au delà, PC)
 - Véranda, pergola, carport
 - Abri de jardin > 5m²
 - Changement de destination...

- Aménagements extérieurs**
- Piscine
 - Clôture
 - Terrasse

- Modifications visibles**
- Pose de panneaux solaires
 - Changement de couleur de façade/toiture


COMMENT? 2 Possibilités :

EN DEMATERIALISE
Allez sur : www.villedewintzenheim.fr → urbanisme et cadre de vie → dépôt dématérialisé en ligne



Le tableau des surfaces n'est à compléter seulement en cas de changement de destination, ou de création de surface supplémentaire.

EN PAPIER
2, 3 exemplaires (si ABF) **ou 4** (si création de surface) de **l'ensemble** du dossier
- remplir le formulaire cerfa N° 16702*01 (disponible également en mairie en format papier)



N'oubliez pas de dater et signer !

LES ANNEXES



Les documents de votre dossier permettent de comprendre votre projet et son intégration dans l'environnement

DP 01 : plan de situation : localisation de votre terrain dans la commune

- échelle : 1/200e
- Délimiter le terrain en couleur



Trouvez vos plans :
En mairie
ou
sur
cadastre.gouv.fr



DP 04 : plan des façades et toitures

- échelle 1/200°
- toutes les cotes: longueur, largeur, hauteur



DP 02 : plan de masse

- échelle 1/200°
- AVANT/APRES
- indiquer le nord
- coter le projet
- noter les distances par rapport aux limites séparatives
- indiquer les prises de vues
- matérialiser les espaces verts et les cheminements



DP 06 : document graphique

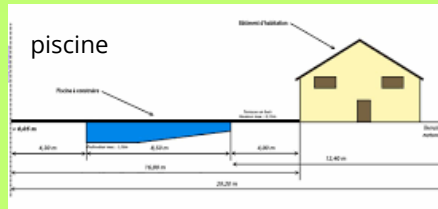
Il montre comment le projet sera intégré dans le paysage

Prenez une photo du lieu et intégrer votre projet dans la photo à l'aide d'un papier calque.

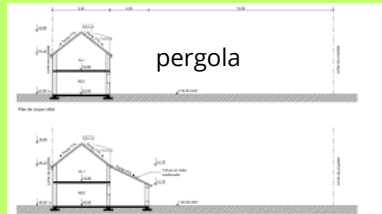
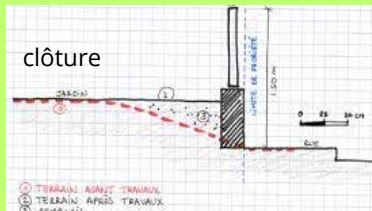


DP 03 : plan en coupe

- échelle 1/200°
- AVANT /APRES
- toutes les cotes(longueur, largeur, hauteur)
- limites du terrain



exemples



DP 07 : photo de près



DP 08 : photo de loin



DP 11 : notice des matériaux utilisés

- fiche technique
- couleur des tuiles
- nuancier avec référence de teinte pour les façades...

service urbanisme

03 89 27 94 92

03 89 24 94 98